

Eau potable

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Mise à jour lors des CA du 1^{er} décembre 2015, du 8 octobre 2019
et du 6 février 2025

1) Assistance à la mise en conformité des captages d'eau potable

Prestations intégrées à l'adhésion

- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser l'engagement des démarches (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants...) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher des prestataires pour la réalisation d'études hydrogéologiques visant à aboutir à une autorisation préfectorale ou à la participation aux actions de communication et de concertation ;
- une aide à la décision aux étapes clés (validation de la stratégie de protection, élaboration du plan d'action, etc.) ;
- une ou des visites sur site (état des lieux, participation à la visite de l'hydrogéologue agréé, visite sur site pour suivi de la mise en place des mesures de protection, etc.) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour les travaux de mise en conformité définis dans la déclaration d'utilité publique.

2) Assistance à l'optimisation de la gestion du service d'eau potable

Prestations intégrées à l'adhésion

- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser la réalisation d'études conduisant à l'amélioration de la connaissance des ouvrages du système d'eau potable (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants, etc.) ;
- l'assistance technique à la recherche de prestataires pour la réalisation d'études permettant une gestion durable du ou des systèmes de production et distribution d'eau potable existant : Schéma Directeur, Plan de Gestion Sanitaire (PGSSE) études générales visant l'amélioration de la qualité de l'eau, les économies d'eau, l'atteinte des rendements réglementaires, etc. (Cf. détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- des réunions de sensibilisation et d'information des collectivités sur la réglementation (tarification, comptage, traitement, fuites, transfert de compétence, etc.) ;

- assistance à la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) ;
- assistance à la saisie des indicateurs sur la base de données de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) - cf. modalités d'intervention ;
- assistance à la rédaction de règlement de service de l'eau ; cette prestation comprend, au maximum, deux réunions avec l'adhérent.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

- pour toute réunion supplémentaire au-delà de 2 réunions pour l'assistance à la rédaction de règlement de service, facturation au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour des travaux (hors travaux de mise en conformité), (Cf. détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- accompagnement technique des prestations pour la réalisation d'études non comprises à l'adhésion, notamment celles visant la sécurisation de l'approvisionnement (recherche de nouvelles ressources, interconnexions, augmentation du stockage, etc.) ou la réalisation de schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie (Cf. détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

- assistance à la recherche d'un bureau d'étude pour les études préliminaires ;
- visite préalable sur site afin d'appréhender les prestations envisagées ;
- assistance à la rédaction des pièces techniques (CCTP) et administratives (RC, AE, CCAP, DPGF, BPU, etc.) du dossier de consultation ;
- réunion de présentation du dossier de consultation finalisé ;
- assistance à la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publicité dématérialisée du Département ;
- préparation du choix du prestataire (lecture des propositions de candidats et rédaction du rapport d'analyse) ;
- assistance dans les réponses à transmettre aux candidats non retenus, suivi du prestataire, analyse critique des documents rendus ;
- participations aux réunions de suivi et visites du chantier (dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre).

Pour la recherche d'un maître d'œuvre : aide à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle à partir d'études préliminaires telles que le Schéma Directeur d'Eau Potable et études d'avant-projet